



Bassin de confinement Lulu final de KCC @ AFREWATCH

GLENCORE DONNE PRIORITE A LA PRODUCTION DU CUIVRE QU'A PROTEGER LES VIES HUMAINES

**Rapport d'enquête sur les impacts des déversements d'acide sulfurique de
l'entreprise minière KCC dans l'environnement de la province du Lualaba**

Décembre 2021

TABLE DES MATIERES

I. REMERCIEMENTS.....	3
II. QUELQUES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
1. INTRODUCTION.....	8
2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE KCC.....	9
3. RECIT DES FAITS.....	9
a. Premier incident	10
b. Deuxième incident.....	10
4. GESTION DE L'INCIDENT	13
a. Mesures d'atténuation et de réparation prises par KCC.....	13
b. Est-ce qu'il y a eu écoulement de l'acide en dehors de la concession de KCC?.....	14
c. Communication et protection des communautés locales	15
d. Intervention de l'Etat congolais	17
5. IMPACTS DES INCIDENTS SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT DES COMMUNAUTES	17
a. Aux villages Noa et Sapatelo	17
b. A Tshamundenda.....	18
c. Aux villages Kashala et Kipepa	21
6. PRESENTATION DES RESULTATS D'ANALYSE D'EAU ET DE SOL	22
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27
Annexe 1	28
Tableau présentatif des problèmes de santé et de destruction des potagers.....	28
Annexe 2.....	29
Tableau présentatif des victimes de destructions des étangs et jardins.....	29
Annexe 3.....	30
Tableau des échantillons d'eau et de sol	30
Annexe 4	31
Tableaux des résultats d'analyse des échantillons d'eau et de sol	31
Annexe 5. REPONSES DE KCC A LA NOTE SYNTHESE DU DRAFT DU RAPPORT ET QUESTIONS DE AFREWATCH	39

I. REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à ILUNGA MUKENA Richard et LWAMBA MAHANGAIKO Jean-Pierre, membres de l'équipe de AFREWATCH qui a collecté les données et produit le draft du rapport ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à son enrichissement.

Notre gratitude s'adresse aussi à toutes les personnes, points focaux, victimes directes et témoins de ces incidents, qui ont contribué à la réalisation de ce rapport d'enquête en accordant des entretiens ou toute autre contribution à son équipe de recherche.

Emmanuel UMPULA NKUMBA

Directeur Exécutif

II. QUELQUES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFREWATCH	: African Resources Watch
AGRIPEL	: Agriculture, Pêche et Elevage (Service technique du Ministère de l'Agriculture)
DPEM	: Direction pour la Protection de l'Environnement Minier
ETM	: Eléments traces métalliques
KCC	: Kamoto Copper Company
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PH	: Potentiel d'hydrogène
WATU WETU	: Hôpital privé de KCC destiné à la prise en charge des employés

RESUME DU RAPPORT

Ce rapport est le résultat des recherches menées par l'équipe de AFREWATCH pendant 5 mois, soit d'avril à septembre 2021, sur les incidents de déversement de la solution acide de l'entreprise KCC qui se sont successivement produits le 16 mars et le 7 avril 2021. Ces recherches ont été effectuées dans le but de comprendre, notamment, les circonstances dans lesquelles ces incidents se sont produits, tracer l'itinéraire qu'a pris la solution acide pour se déverser dans les cours d'eau, identifier dans la mesure du possible les dégâts causés tant sur la santé des communautés environnantes que sur l'environnement, ainsi que les actions menées par l'entreprise KCC et le gouvernement provincial du Lualaba pour limiter les dégâts et éventuellement réparer les préjudices causés.

Des informations ont ainsi été recueillies par l'équipe de AFREWATCH auprès des populations des zones touchées par les deux incidents et auprès des responsables de l'entreprise KCC, et c'est sur base desquelles le présent rapport est rédigé. Ce rapport confronte en outre la version des communautés environnantes à celle de l'entreprise dans le souci crucial d'éclairer l'opinion quant à ce. En plus des échanges avec les responsables de

l'entreprise et les communautés-victimes des incidents, des échantillons d'eau et de sol ont été aussi prélevés sur des endroits touchés par la solution acide en vue d'évaluer le degré de toxicité de l'acide et l'impact que celui-ci pourrait avoir sur la santé et l'environnement physique des communautés en général. Les résultats d'analyse de ces échantillons ont aussi été interprétés par deux experts en santé publique.

Au terme de ses investigations, l'équipe de recherche de AFREWATCH a articulé ses conclusions autour de 2 principaux points, à savoir : la gestion des incidents par l'entreprise KCC et le gouvernement provincial et les impacts de ces incidents sur la santé et l'environnement des communautés.

a. Gestion des incidents

Selon l'entreprise KCC, déjà au lendemain des incidents, des mesures d'atténuation de l'acide et de communication avec les communautés impactées avaient été déjà prises. Elles ont consisté notamment, à la neutralisation de l'acide par le déversement d'environ 2 300 tonnes de chaux aux endroits touchés par la solution acide et au contact établi avec les communautés à travers son comité de liaison pour les informer et recueillir leurs préoccupations quant à ce. Cependant, les habitants des villages Noa, Kashala et Kipepa et des

quartiers Sapatelo et Tshamundenda situés le long des rivières Luilu, Musonoie et Kanamwanfwe, affirment n'avoir reçu de l'entreprise KCC aucune information en rapport avec les deux incidents. Ceux de Noa et Sapatelo reconnaissent néanmoins avoir vu les agents de KCC faire des prélèvements d'eau de la rivière Luilu sans dire quoique ce soit à la population. A Tshamundenda, les populations touchées affirment que la délégation de KCC qui s'est rendue sur le lieu, avait plutôt procédé au déversement de la chaux ainsi qu'à recueillir les préoccupations des populations sans expliquer les circonstances dans lesquelles l'incident s'est produit, ni des mesures de précaution prises par l'entreprise pour protéger les communautés d'une éventuelle contamination.

Force est de constater que pour les deux incidents, l'entreprise KCC n'a pas bien communiqué avec les communautés environnantes. En effet, un seul canal de communication a été utilisé à en croire l'entreprise. Alors qu'au regard de la gravité de la situation, en plus des comités de base, KCC aurait pu utiliser d'autres moyens de communication, tels que les médias en vue d'atteindre une grande couche de la population. Une telle précaution permettrait au moins de réduire les effets négatifs de l'acide sur la santé humaine, dans la mesure où les communautés vivant à proximité des

rivières affectées s'abstiendraient à utiliser cette eau pendant un certain moment.

Par ailleurs, du côté du gouvernement provincial du Lualaba aucune initiative favorable aux victimes n'a été mise sur pied. En effet, la visite d'une délégation conduite par le Ministre de l'environnement à Tshamundenda qui a d'ailleurs constaté les dégâts causés par l'acide sur les étangs piscicoles et les potagers, n'a malheureusement apporté aucune réponse concrète en faveur des victimes. Jusqu'à ce jour, un silence absolu est observé.

b. Impacts des incidents sur la santé et l'environnement des communautés

D'après la version constante de KCC, les deux incidents n'ont causé aucun dégât ni sur la santé des communautés, moins encore sur l'environnement. Toutefois, elle reconnaît avoir reçu à propos, une plainte collective des communautés de Luilu et de Tshamundenda. Par contre, les communautés de Noa et Tshamundenda constituées majoritairement des maraichères et des pisciculteurs que l'équipe de AFREWATCH a rencontré sur le lieu, affirment avoir constaté au passage de la solution acide dans la rivière Kanamwanfwe : la destruction de leurs étangs piscicoles ainsi que leurs jardins potagers, mais aussi des

irritations de la peau après avoir utilisé cette eau.

En outre, des cas de brûlures ont aussi été renseignés notamment celui de Reagan MWINKEHU UNGAJI qui a été touché par l'acide à la jambe droite et même hospitalisé au centre de santé de KCC Watu Wetu où il a suivi son traitement du 12 avril jusqu'au mois de juin 2021. Il y a aussi les cas de Kayombo Yava et Pasi Kantolo âgés respectivement de 12 et 10 ans qui ont aussi développé des boutons (irritation de la peau) au niveau de la jambe et du sexe quelques jours après avoir joué dans l'eau de la rivière Kanamwanfwe touchée par la solution acide.

Aux villages Kashala et Kipepa, situés près de la rivière Musonoie, les habitants déclarent aussi avoir constaté depuis le 07 avril, l'apparition des boutons sur la peau tant chez les grandes personnes que chez les jeunes et enfants, tous âges confondus et ce après avoir été en contact avec l'eau de la rivière Musonoie pour les besoins domestiques.

A part le jeune-homme Reagan MWINKEHU dont le traitement médical a été supporté par KCC, les autres victimes n'ont ni de loin ni de près été assistées par KCC, qui d'ailleurs soutient qu'aucun dégât n'a pu être causé par son acide. Et pourtant, dans une correspondance qu'elle a adressée aux partenaires de

AFREWATCH, KCC reconnaît curieusement qu'une petite quantité d'acide a pénétré dans un cours d'eau avant que le déversoir ne soit bloqué.

Aussi, même la promesse qu'elle a faite aux pisciculteurs, de remettre leurs étangs en état et les accompagner techniquement n'a jusque-là été honorée. Et pendant ce temps, ces personnes sont dépourvues de leurs moyens économiques et de subsistance.

C'est donc à l'égard de ce qui précède que AFREWATCH recommande :

Au Gouvernement Provincial du Lualaba de :

- Exiger à l'entreprise KCC d'identifier et d'indemniser toutes les victimes et de réparer les dommages causés à l'environnement.

A l'entreprise KCC de :

- Identifier les victimes de ces deux incidents et procéder à leur indemnisation ;
- Assurer une prise en charge médico-social à toutes les personnes touchées par l'acide ;
- Réparer les dommages causés à l'environnement ;
- Faire un diagnostic général de ses installations en vue de prendre des précautions

nécessaires pour prévenir ce genre d'incidents.

1. INTRODUCTION

A la suite des incidents qui se sont produits successivement sur le site de l'entreprise KCC (Kamoto Copper Company), l'une des filiales de Glencore opérant dans la province du Lualaba en République Démocratique du Congo, d'abord dans la nuit du 16 mars et ensuite dans celle du 7 avril 2021, AFREWATCH a mené du 20 mars au 30 avril 2021, des enquêtes sur les lieux des incidents soit sur le site de KCC ainsi que dans les villages situés à proximité et le long des rivières impactées.

L'objectif de cette enquête était de recueillir toutes les informations nécessaires pour comprendre, notamment, les circonstances dans lesquelles les incidents se sont produits, tracer l'itinéraire qu'a pris la solution acide pour se déverser dans les cours d'eau, identifier dans la mesure du possible les dégâts causés par le passage de l'acide, rencontrer les responsables de l'entreprise KCC afin d'obtenir leur version des faits, mais aussi interviewer les victimes et habitants des villages environnants afin de documenter les impacts ou les

dommages causés aux communautés locales notamment la destruction des moyens de subsistance tels la destruction des potagers et autres problèmes de santé directement liés à ces incidents.

En plus des interviews réalisées avec les habitants des villages et quartiers impactés et des échanges avec les responsables de l'entreprise KCC, des échantillons d'eau et de sol ont été aussi prélevés sur des endroits touchés par l'acide. Les résultats d'analyse de ces échantillons visent à évaluer le degré de toxicité de l'acide, mais aussi l'impact que celui-ci pourrait avoir sur la santé et l'environnement physique des communautés en général.

Ce rapport d'enquête est rédigé sur base des données que les chercheurs de AFREWATCH ont recueillies d'abord auprès des populations des villages Noa, Sapatelo, Kashala, Tshamundenda et Kipepa, ensuite des informations leur fournies par les responsables de l'entreprise KCC, lors de la descente sur terrain que KCC leur a accordé en date du 21 avril 2021.¹

Loin d'être exhaustif, le présent rapport revient spécifiquement sur : (a) la brève présentation de

¹ AFREWATCH avait conjointement avec l'ONG Espoir pour tous au Congo, en date du 14 avril 2021, adressée une lettre de demande de visite du site des incidents en vue de comprendre les faits.

l'entreprise, (b)le récit succinct des faits, (c) la gestion des incidents, (d)les impacts de l'acide sur la santé et l'environnement physique et enfin (e) la conclusion et les recommandations.

2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE KCC

L'entreprise Kamoto Copper Company SA est une filiale de Glencore créée depuis 2004 à travers la Joint-Venture signée entre la Gécamines et Kinross-Forrest Limited. Elle appartient aujourd'hui à Katanga Mining Limited, une société canadienne de Glencore qui détient 75% des parts et à la Gécamines qui détient 25% des parts. KCC a ses usines à Kolwezi dans la province du Lualaba où elle exploite du cuivre et du cobalt en procédant par la lixiviation acide oxydante utilisant comme agent lixiviant l'acide sulfurique.

L'entreprise KCC opère dans une zone fortement résidentielle. Ses usines sont installées à moins de 100 m des maisons d'habitation, notamment des quartiers Tshamundenda et Luilu.

3. RECIT DES FAITS

Entre les mois de mars et d'avril 2021, deux incidents se sont successivement produits sur le site de l'entreprise KCC. Bien qu'ils soient survenus à des dates et circonstances différentes, ces deux incidents semblent avoir des origines similaires, à savoir, *la fuite* d'acide sulfurique au niveau de vannes et *la fuite* d'une solution acidifiée sur les conduites qui communiquent avec la salle d'électrolyse.

Pour rappel, le même type d'incident s'était produit sur le site de KCC il y a trois ans. En effet, en janvier 2018, lors de fortes pluies, une digue a cédé à l'intérieur du site de KCC, provoquant un déversement de NASH (hydrosulfate de sodium, un produit chimique basique sous forme de liquide de couleur noire) dans un drain sur une distance de 4 kilomètres à l'extérieur de la concession de KCC dans le quartier de Tshamundenda.² Plusieurs dégâts avaient été enregistrés sur les cultures et les étangs piscicoles. N'ayant pas reconnu sa responsabilité dans la destruction des cultures et la pollution des sols, KCC n'avait ni indemnisé les victimes ni réparé les sols. Néanmoins seule une assistance financière avait été

² Pain Pour le Prochain (PPP) et Action de Carême (ADC), *Glencore en RD Congo : une diligence raisonnable incomplète*, Novembre 2018, p.4. Ce rapport est disponible sur https://painpourleprochain.ch/content/uploads//2019/03/Rapport_Glencore_Congo_F_Gross.pdf.

accordée aux 460 ménages à qui KCC avait exigé de s'organiser en association.³

a. Premier incident

Datant du 16 mars 2021, cet incident a consisté dans la destruction des vannes de 4 tanks contenant de l'acide sulfurique concentré. D'après les responsables de l'entreprise KCC, cet incident a été provoqué par la corrosion des vannes causée par le contact de l'acide⁴ qui fuitait depuis plusieurs jours au niveau des vannes avec de l'eau des pluies qui stagnait autour des tanks.⁵

Selon la même source, au total, 4 tanks d'acide en service⁶ d'une capacité de 1500 m³ chacun, dont deux pleins et deux autres à moitié plein, se sont vidés de 19 heures jusqu'au matin du 17 mars 2021. L'acide s'est déversé dans le bassin de confinement « Luilu final », aménagé spécialement pour contenir les débordements, à partir d'où il a été bloqué puis traité avec la chaux avant d'être évacué.⁷

b. Deuxième incident



Chaux versée près de la clôture de KCC non loin du quartier Tshamundenda @ AFREWATCH

Ce deuxième incident s'est produit la nuit du 07 avril 2021 de suite des fortes précipitations qui ont provoqué le débordement d'un bassin de confinement où était conservée momentanément une quantité importante d'une solution acide, qui depuis plus d'une semaine fuitait sur une conduite qui communique avec la

³ Idem.

⁴ Dans ce rapport le mot « acide » désigne l'acide sulfurique.

⁵ Explications extraites des échanges avec les responsables de l'entreprise KCC lors de la visite du site d'incident que KCC a accordé aux ONG AFREWATCH et Espoir pour tous au Congo en date du 21 avril 2021.

⁶ Après publication du communiqué de presse et la visite du site de KCC par AFREWATCH, dans la lettre que KCC a adressée à AFREWATCH le 12 juillet 2021, il est dit que « les tanks (réservoirs) étaient encore en service, mais avant l'incident, KCC était en train de procéder à une mise hors service progressive du parc de réservoir d'acide (tanks). »

⁷ Idem.

salle d'électrolyse.⁸ D'après les explications des mêmes responsables de l'entreprise KCC, fournies lors de la visite de terrain, une équipe était déjà à l'œuvre pour résoudre cette fuite.

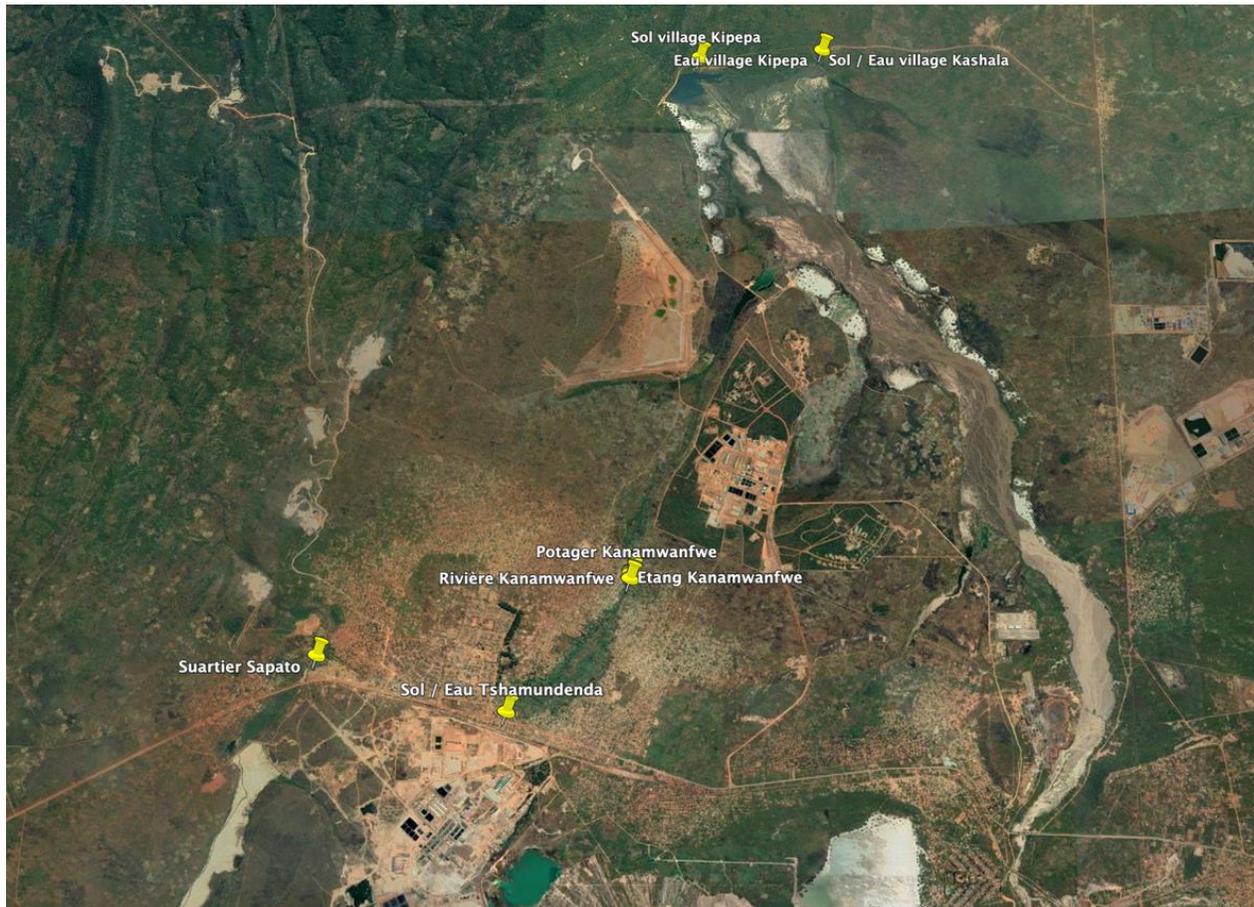
Nous référant à la même source, cette solution mélangée avec les eaux de pluies s'est drainée hors du site vers des canaux d'eau usée du quartier Tshamundenda qui selon KCC ne sont pas utilisées par les communautés.⁹

A voir les circonstances dans lesquelles se sont produits les deux incidents, il y a lieu de noter la négligence dont a fait montre l'entreprise KCC dans la gestion de ces incidents. En effet, alors que des fuites d'acides avaient déjà été signalées et observées au niveau des tanks par ses agents plus de trois jours pour le premier incident et une à deux semaines avant le deuxième incident, des équipes de KCC n'ont pu intervenir à temps pour empêcher que la situation ne dégénère.

⁸ Des explications détaillées sur le deuxième incident nous ont été fournies par l'entreprise KCC le 21 avril 2021. Une visite guidée par les responsables de cette entreprise a été même effectuée sur le site où ce deuxième incident s'est produit.

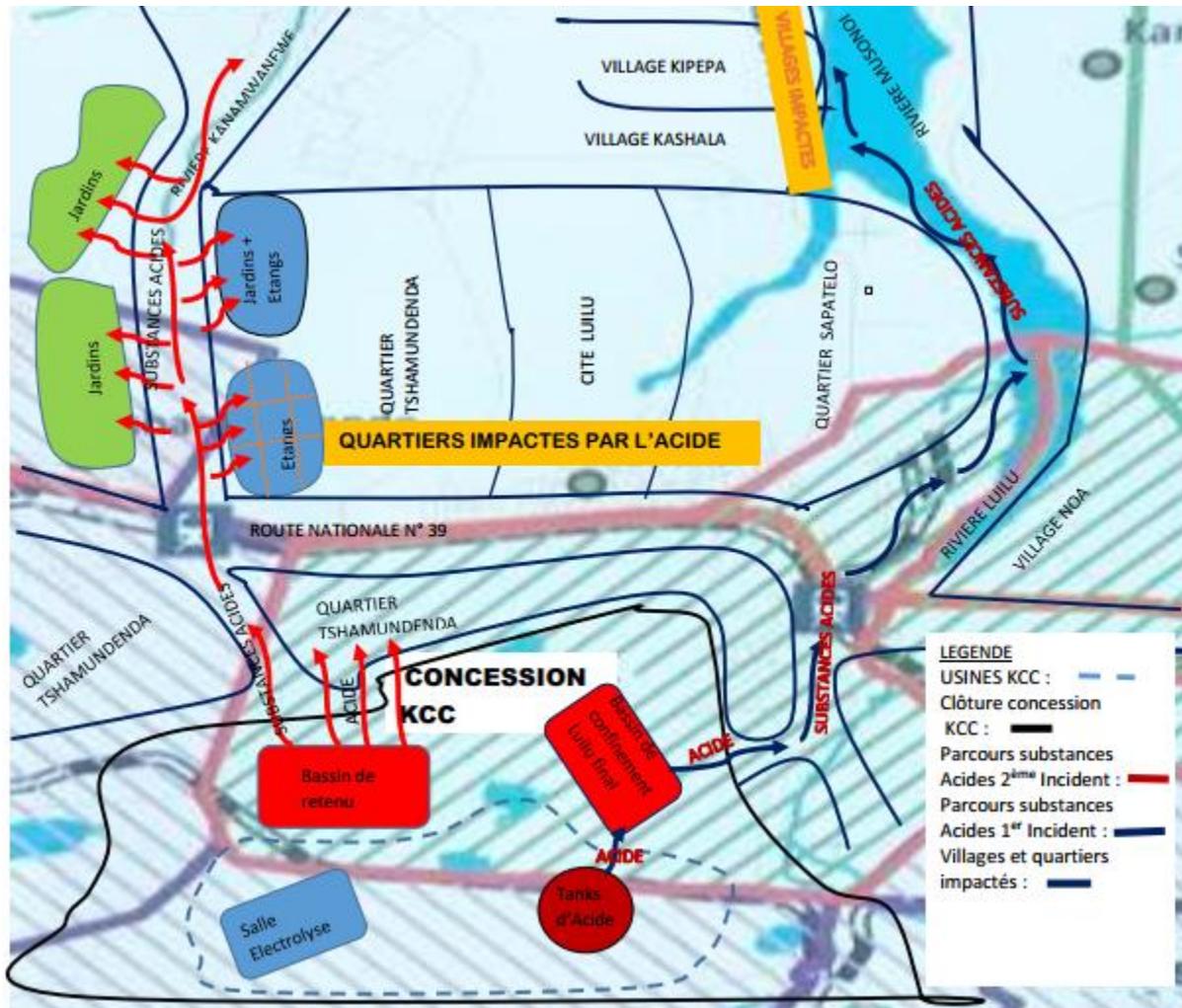
⁹ Idem

CARTES



Source : *Google Earth*

A la différence de la carte ci-dessous, celle-ci donne une vue d'ensemble des zones concernées par les deux incidents, à savoir, les quartiers Sapatelo et Tshamundenda et les villages Kashala et Kipepa, mais sans montrer le parcours de l'acide ou de la solution acide de KCC vers lesdites zones.



La carte a été dessinée à partir d'une image satellitaire par Monsieur David Mfwana

Cette carte montre de façon détaillée le trajet parcouru par l'acide, dès la concession de l'entreprise KCC jusque dans les rivières et les quartiers ou villages environnants. Elle montre également la localisation des zones impactées par les deux incidents par rapport à la position de l'entreprise KCC.

4. GESTION DE L'INCIDENT

a. Mesures d'atténuation et de réparation prises par KCC

D'après KCC, déjà au lendemain du premier incident, un travail de neutralisation de l'acide a été amorcé au sein de sa concession.¹⁰ Ce travail a consisté au versement de la chaux au niveau du bassin de confinement

¹⁰ Propos de l'entreprise KCC extrait des échanges avec les responsables de cette entreprise lors de la visite du site d'incident accordée aux ONG AFREWATCH et Espoir pour tous au Congo en date du 21 avril 2021.

« Luilu final »¹¹ à partir d'où l'acide était bloqué pour être traité (neutralisé) avant d'être évacué progressivement. Cette opération a été effectuée pendant plusieurs jours et se poursuivrait, selon l'entreprise, jusqu'à ce que le Ph redevienne normal.¹²

Quant à ce qui concerne le deuxième incident, un travail de neutralisation de l'acide a été aussi effectué le lendemain de l'incident, d'abord au sein de la concession, puis aux alentours de l'usine et enfin dans les drains d'eau usée du quartier Tshamundenda.

D'après KCC, environ 2300 tonnes de chaux avaient été utilisées par l'entreprise pour tenter d'atténuer les effets de l'acide sulfurique sur l'eau.¹³

Pour l'entreprise, que ça soit pour le premier incident ou le second les acides n'avaient pas atteint les rivières qui sont autour de l'entreprise.¹⁴

b. Est-ce qu'il y a eu écoulement de l'acide en dehors de la concession de KCC ?

D'après la version de KCC, l'acide du premier incident avait été bloqué dans le bassin de confinement « Luilu final », à partir d'où il a été traité avec la chaux. Alors que la solution du deuxième incident, suite aux fortes pluies, s'est déversée dans les drains d'eau usée de Tshamundenda, qui selon KCC ne sont pas utilisés par les communautés étant donné qu'elles utilisent l'eau de la fontaine.¹⁵

Cette première hypothèse ne concorde pas avec les témoignages des communautés de Noa et Sapatelo qui affirment avoir constaté entre le 17 et le 20 mars 2021 : le changement de la coloration de l'eau de la rivière Luilu, des irritations de la peau des membres des communautés qui utilisaient cette eau ainsi que des odeurs suffocantes provenant de l'eau de la rivière Luilu.¹⁶ Notons que cette rivière communique avec la rivière basse Kalemba (Dikulwe), qui reçoit aussi les rejets provenant du bassin de

¹¹ C'est un bassin que l'entreprise a déjà aménagé pour contenir les débordements. Il est situé en dehors de la zone d'exploitation, mais sur la surface nécessaire de l'entreprise KCC. D'où il se trouve, ce bassin communique avec des canaux qui sont en connexion avec la rivière basse Kalemba (ou Dikulwe) qui afflue la rivière Luilu.

¹² Propos de l'entreprise KCC, op.cit.

¹³ Extrait de la réponse de KCC tirée de la lettre qu'elle a adressé à AFREWATCH le 12 juillet 2021 en réponse de sa lettre du 7 juin 2021.

¹⁴ Propos de KCC extrait des échanges avec les responsables de l'entreprise en date du 21 avril 2021.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Propos des habitants des villages Noa et Sapatelo, lors des interviews du 20 mars 2021.

confinement « Luilu final ». Bien que KCC soutienne par ailleurs que l'eau de la rivière Luilu n'est pas utilisée par les communautés et que cette rivière reçoit aussi les rejets d'autres entreprises minières¹⁷, il faut signaler que par rapport aux jours précédents, les effets de l'acide ont été ressentis par les communautés de façon inhabituelle un jour après l'incident de KCC et qu'aucun autre incident n'avait été enregistré avant dans d'autres entreprises minières.

D'ailleurs la lettre de Glencore adressée aux partenaires de AFREWATCH, Pain Pour le Prochain (PPP) et Action de Carême (ADC), en date du 12 Mai 2021, précise que « *Bien que la majorité de la fuite ait été contenue dans la concession, et dans le système de confinement dédié, une petite quantité a pénétré dans un cours d'eau avant que le déversoir ne soit bloqué* ». ¹⁸

Dans une vidéo prise au quartier Tshamundenda (près des étangs piscicoles et des jardins potagers) et diffusée à partir du 8 avril 2021 sur la chaîne de télévision Mikuba¹⁹, le Ministre Provincial de

l'environnement en visite à Tshamundenda, avait constaté les effets des acides en dehors de la concession de KCC. Et la vidéo montre les poissons morts dans les étangs.

Ces éléments contredisent complètement les arguments de KCC soutenus par ses équipes lors de la visite, des rencontres à Lubumbashi et à Kinshasa.

c. Communication et protection des communautés locales

Selon l'article 477 de la loi n°18/024 du 08 juin 2018 portant règlement minier, le titulaire des droits miniers doit informer les communautés locales sur les mesures de réhabilitation et d'atténuation des impacts, recueillir leurs informations et préoccupations sur les impacts du projet d'exploitation et maintenir un dialogue avec elles.²⁰ Sur cette base, les communautés locales ont donc le droit d'être informées de tout incident en lien avec un projet minier dont les effets pourraient avoir d'impacts sur leur milieu de vie ou sur leur santé en vue de prendre des précautions nécessaires.

¹⁷ Propos de KCC extrait des échanges avec les responsables de l'entreprise en date du 21 avril 2021

¹⁸ Extrait de la réponse de Glencore tiré de la lettre envoyée à PPP-ADC le 12 mai 2021.

¹⁹ L'intégralité du message du Ministre de l'environnement est disponible dans la vidéo <https://twitter.com/afrewatch/status/1382593341917908992>.

²⁰ Lire in fine l'article 477 du règlement minier de la RDC tel que modifié et complété en 2018

Selon l'entreprise KCC, dès les lendemains de ces deux incidents, les populations environnant la rivière Luilu et celles de Tshamundenda avaient été informées de l'incident par le département du social avec le concours des comités de base.²¹ Cependant, selon le rapport du département du développement communautaire de KCC, la première descente et réunion avec les communautés de Sapatelo a eu lieu le 19 mars 2021, soit 3 jours après l'incident.²²

Par contre, les habitants du village Noa et des quartiers Sapatelo et Tshamundenda, des villages Kashala et Kipepa situés le long des rivières Luilu et Musonoi, que les chercheurs de AFREWATCH ont rencontré du 23 au 26 mars et du 04 au 07 avril et enfin du 19 au 22 du même mois, affirment n'avoir reçu de l'entreprise KCC aucune information en rapport avec l'incident. Celles de Noa et Sapatelo reconnaissent néanmoins avoir vu les agents de KCC faire des prélèvements d'eau de la rivière Luilu trois fois par jour (matin, midi et soir) sans dire quoique ce soit à la population.²³ A

Tshamundenda, les populations rencontrées sur le lieu affirment que l'entreprise avait été alertée par le comité local le lendemain de l'incident. La délégation de KCC qui s'est rendue sur le lieu quelques heures après l'alerte, a plutôt procédé au déversement de la chaux dans la concession et ses alentours ainsi qu'à recueillir les préoccupations des populations sans expliquer les circonstances dans lesquelles l'incident s'est produit, ni des mesures de précaution prises par l'entreprise pour protéger les membres des communautés d'une éventuelle contamination.

Par ailleurs, l'entreprise KCC soutient encore d'avoir informé les autorités de la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM).

L'on notera que pour tous les deux incidents, l'entreprise KCC n'a pas bien communiqué avec les populations environnantes. Nous fondant sur ses allégations, le seul canal de communication que KCC a utilisé, est le comité local de liaison, et pourtant, en fonction de la gravité des incidents, celle-ci aurait dû utiliser d'autres

²¹ Extrait de la réponse de KCC tirée de la lettre qu'elle a adressé à AFREWATCH le 12 juillet 2021 en réponse de sa lettre du 7 juin 2021.

²² Rapport du 19 mars 2021 de la descente effectuée à Sapatelo par l'équipe du département du développement communautaire de KCC.

²³ Propos des habitants des villages Noa et Sapatelo recueillis par les chercheurs de AFREWATCH en date du 4 avril 2021.

moyens de communication, tels que les médias en vue d'atteindre une grande couche de la population. Une telle précaution permettrait au moins de réduire les effets négatifs de l'acide sur la santé humaine, dans la mesure où les communautés vivant à proximité des rivières affectées s'abstiendraient à utiliser cette eau pendant un certain moment.

d. Intervention de l'Etat congolais

Saisis des faits par l'entreprise KCC, d'une part, la Direction pour la Protection de l'Environnement Minier (DPEM) a effectué des inspections sur les sites de l'incident, et d'autre part, le gouvernement du Lualaba a quant à lui, par une délégation conduite par le Ministère de l'Environnement, effectué une visite d'inspection au quartier Tshamundenda au cours de laquelle il a constaté les dégâts causés par l'acide sur les étangs piscicoles et ensuite condamné la gestion de l'incident par KCC. Il a aussi fustigé le fait que « *l'entreprise est en train d'effectuer des opérations de dépollution sans y associer les services techniques de l'Etat* ». ²⁴

En dehors de cette déclaration, le Ministre Provincial de

l'environnement n'a plus communiqué ni donné de mesures à prendre par la population pour éviter d'être contaminée. De son côté, la DPEM est restée silencieuse, elle n'a rien communiqué.

5. IMPACTS DES INCIDENTS SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT DES COMMUNAUTES

La quantité exacte d'acide sulfurique qui s'est déversée dans les rivières Luilu, Kanamwanvu et Musonoie n'est pas connue, toutefois leurs effets sur la vie des espèces aquatiques ainsi que sur la santé humaine ne sont pas négligeables. Dans le quartier Tshamundenda, les villages Noa, Sapatelo, Kashala et Kipepa, des dégâts de l'acide sont enregistrés, mais à des proportions différentes. Alors que KCC affirme constamment n'avoir enregistré aucun dégât lié aux deux incidents, mais reconnaît avoir reçu une plainte collective de la communauté de Luilu et de Tshamundenda. ²⁵

a. Aux villages Noa et Sapatelo

En effet, d'après les témoignages des populations des villages Sapatelo et

²⁴ L'intégralité du message du Ministre de l'environnement est disponible dans la vidéo <https://twitter.com/afrewatch/status/1382593341917908992>.

²⁵ Extrait de la réponse de KCC tirée de la lettre qu'elle a adressé à AFREWATCH le 12 juillet 2021 en réponse de sa lettre du 7 juin 2021.

Noa, l'eau de la rivière Luilu avait changé de coloration, devenant noirâtre pendant environ une semaine et dégageant ainsi une odeur suffocante. Les personnes interviewées confirment souffrir dès lors d'irritations au niveau des yeux, de la gorge ainsi que de démangeaisons cutanées. Ce dernier symptôme a été davantage constaté chez les enfants qui ont été en contact avec l'eau de la rivière Luilu.

D'après d'autres témoignages recueillis auprès des habitants du quartier Sapatelo, certaines personnes qui ignorant l'incident, ont marché dans l'eau acidifiée, ont constaté quelques heures après des brûlures aux pieds et des plaies.

Cependant, face à ces allégations, l'entreprise KCC qui affirme s'être rendue dans ces villages et avoir analysé l'eau de la rivière Luilu, estime par contre qu'aucune plainte n'a été formulée par les populations de ces villages et que l'analyse de l'eau ne révèle aucun signe de pollution ni de trace d'acide.²⁶

b. A Tshamundenda

Dans ce quartier résidentiel, situé à moins de 30 m de la concession de KCC, des eaux acidifiées ont causé des dégâts tant sur les cultures maraichères, sur l'élevage que sur la santé des membres des communautés. Des témoignages des populations affirment avoir constaté des cadavres des poissons à la surface des eaux des étangs et avoir marché dans cette l'eau acidifiée le matin de l'incident pendant l'arrosage des



Photo des poissons morts à cause de l'acide, extraite de la vidéo diffusée par la chaîne de

potagers. L'équipe de AFREWATCH a rencontré quelques catégories de victimes :

Les femmes maraichères et les pisciculteurs qui font leurs activités le long de la rivière Kanamwanfwe se plaignent de la destruction des légumes de leurs jardins, des arbres fruitiers et végétaux plantées ainsi que des poissons de leurs étangs. C'est le

²⁶ Idem



Photo prise par Reagan à l'Hôpital Watu Wetu de KCC où il était interné

cas de Monsieur KASONGO Séraphin qui se plaint de ses poissons morts dans 5 étangs²⁷.

Des cas de brûlures ont aussi été renseignés, c'est notamment ceux de : (1) Reagan MWINKEHU UNGAJI, un jeune-homme âgé de 28 ans, dont la jambe droite a été touchée par l'acide, alors qu'il arrosait ses potagers qui sont juste à côté de ladite rivière. Il a été hospitalisé par KCC dans son hôpital privé connu sous le nom de *WATU WETU* où il a été interné pour

des soins intensifs du 12 avril au mois de juin 2021.

(2) Kayombo Yava, un enfant de sexe masculin âgé de 12 ans, qui après avoir joué dans l'eau de la rivière Kanamwanfwe a développé des boutons sous forme des plaies au niveau des testicules.²⁸

(3) Pasi Kantolo, une fillette de 10 ans qui aussi a développé des boutons au niveau de sa jambe droite et de son sexe, quelques jours après avoir joué

²⁷ Déclaration de Monsieur Séraphin : « Nous avons travaillé à perte et ce n'est pas la première fois que nous sommes victimes de ce genre d'incidents » ; « Nous sommes sans emplois rémunérés et nous nous démenons avec l'agriculture et la pisciculture pour la survie de nos ménages » ; « Quel sera le sort de nos familles devant cette puissance de l'entreprise ? ».

²⁸Propos tirés de l'entretien avec le grand-père de ces deux enfants en date du 1^{er} Mai 2021, qui a requis l'anonymat.

dans l'eau de la rivière Kanamwanfwe le 8 avril 2021.²⁹

Au cours d'un entretien réalisé avec leur grand-père le 1^{er} mai 2021, ces deux enfants d'une même famille étaient toujours gardés à la maison faute de moyens financiers. Jusqu'aux dernières nouvelles enregistrées à la fin du mois de septembre 2021, les deux enfants victimes n'ont suivi aucun traitement approprié. Contacté par leur grand-père le 26 mars et en début du mois de mai 2021, l'agent de liaison de l'entreprise KCC avait promis de les emmener au centre de santé de KCC le lundi 3 Mai 2021.³⁰ D'après ce grand-père, les soins médicaux des enfants ont été entièrement supportés par la famille qui n'a bénéficié d'aucune assistance de KCC.

Pour KCC aucun dégât n'a été enregistré en dehors de son site et estime que des enquêtes ont été menées par la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM) et c'est sur base de son rapport qu'elle sera fixée sur la démarche à prendre

avec le(s) service(s) compétents de l'Etat notamment l'AGRIPEL. Et pourtant, d'une part, selon le rapport narratif de la mission de terrain effectuée par l'AGRIPEL sur réquisition du parquet près le Tribunal de Grande Instance de Kolwezi, l'incident n'a pas eu d'impact sur les cultures, alors que cette mission s'est effectuée 26 jours après l'incident et pendant la saison pluvieuse.³¹ D'autre part, la Division des mines atteste dans son rapport d'enquête, avoir constaté, notamment la présence des plantations brûlées par l'acide et les poissons sans vie stagnant dans les étangs.³²

Par ailleurs, dans la lettre que KCC a adressée le 12 juillet 2021 en réponse à la lettre du 7 juin 2021 de AFREWATCH, elle reconnaît quand même avoir reçu une plainte collective de la communauté de Luilu et Tshamundenda relativement à l'incident du 7 avril 2021. D'après ces communautés (Luilu et Tshamundenda)³³, bien que KCC ait reçu la plainte et promis de réparer, rien n'est concrètement fait jusque-là.

²⁹Idem

³⁰Idem

³¹ Réponse de l'Inspection provinciale de l'Agriculture, pêche et élevage du Lualaba à la réquisition à expert numéro 917/RPM/10247/PR/059/1/NAZ du 28 avril 2021 du Parquet près le Tribunal de Grande Instance de Kolwezi, page 2.

³² Extrait tiré du rapport à la réquisition d'information du parquet près le Tribunal de Grande Instance de Kolwezi, produit par la Division provinciale des Mines du Lualaba le 21 avril 2021, page 5.

³³ Entretiens réalisées par l'équipe de recherche de AFREWATCH avec les représentants des communautés victimes de Tshamundenda.

Et pourtant KCC affirme dans la même lettre que « *bien que KCC n'ait trouvé aucun dommage aux étangs de poissons qui pourrait être directement lié au second incident, KCC s'est engagé à remettre les étangs en état et à former les propriétaires à des pratiques de pisciculture durables* ». ³⁴

A ce jour, le dossier se trouve au niveau du parquet près le tribunal de grande instance de Kolwezi qui se serait saisi d'office. Contacté par les victimes le 11 mai 2021, le magistrat instructeur leur a répondu qu'il est en attente du rapport de l'AGRIPEL. ³⁵ Dans l'entre temps, les membres des communautés victimes sont sans moindres assistance et prise en charge et sans activités d'autosuffisance alimentaire ; donc, rien n'est fait ni du côté de l'Etat congolais, moins encore de l'entreprise pour accompagner socialement les victimes de l'incident.

Toutefois, certaines victimes des étangs ont renseigné à l'équipe de AFREWATCH que l'entreprise KCC les aurait proposé en lieu et place d'indemnisation, un accompagnement social moyennant soumission d'un état de besoin. Pour

AFREWATCH, l'entreprise devrait reconnaître sa responsabilité et réparer les préjudices causés à ces communautés avant et/ou au lieu de proposer un quelconque accompagnement social. ³⁶

c. Aux villages Kashala et Kipepa



*Héritier avec des boutons à la main gauche
@ AFREWATCH*

Dans ces deux villages, situés le long de la rivière Musonoie à plus de 20km des usines de KCC et de la ville de Kolwezi, les effets de l'acide ont aussi été ressentis. Les hommes, les femmes et leurs enfants que les chercheurs de AFREWATCH ont rencontrés les 13, 14 et 15 avril 2021, déclarent avoir constaté depuis le 07

³⁴ Extrait de la réponse de KCC tirée de la lettre qu'elle a adressé à AFREWATCH le 12 juillet 2021 en réponse de sa lettre du 7 juin 2021.

³⁵ Propos recueillis le 1^{er} juillet 2021 auprès d'une victime de Tshamudenda qui a requis anonymat.

³⁶ Propos recueillis ce vendredi 18 décembre 2021 au cours d'un entretien de mise à jour, réalisé avec les victimes des étangs à Tshamudenda.

avril, l'apparition des boutons sur la peau tant chez les grandes personnes que chez les jeunes et enfants, tous âges confondus et ce après avoir été en contact avec l'eau de la rivière Musonoie pour les besoins domestiques.

Le premier cas documenté est celui de Kafanda Héritier, un enfant de 2 ans qui, selon sa mère, a développé une irritation de la peau par l'apparition des boutons sur son corps. Ceux-ci se transforment en plaies lorsque l'enfant se gratte. Cette irritation est apparue quelques jours après avoir utilisé l'eau de la rivière Musonoie, touchée aussi par l'acide de KCC.³⁷



Photo de Mme mamie prise par AFREWATCH

Le deuxième cas en espèce est celui de la prénommée Mamie qui n'avait que deux semaines de résidence au village Kashala. Après avoir utilisé l'eau de la rivière Musonoie, elle a immédiatement constaté une irritation et un besoin permanent de se gratter. Et trois jours après, les boutons ont augmenté de volume avec tendance à se transformer en plaie.³⁸

6. PRESENTATION DES RESULTATS D'ANALYSE D'EAU ET DE SOL

Pour appuyer les informations recueillies des témoins et victimes des incidents, nous avons prélevé des échantillons d'eau et de sol lesquels ont été analysés et interprétés par des experts.

Au total, 11 échantillons dont 5 de sol et 6 d'eau ont été prélevés aux quartiers Tshamundenda et Sapatelo et aux villages Kashala et Kipepa. Ces échantillons ont été analysés par le laboratoire privé Robinson et leurs résultats ont ensuite été confiés aux experts de Environmental Law Alliance

³⁷Propos de la mère de l'enfant Kafanda Héritier qui a requis l'anonymat, recueillis le 13 avril 2021 au village Kipepa.

³⁸ Propos de Mme Mamie, habitante du village Kipepa, recueillis dans une interview du 13 avril 2021.

Wordwide (ELAW)³⁹ qui les ont interprétés respectivement sur base de la norme canadienne et des standards de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur la qualité de l'eau et de sol autour du site de l'entreprise de KCC.

a. Echantillon d'eau

Sur les 6 échantillons d'eau que AFREWATCH a fait analyser, 5 dont les résultats d'analyse sont présentés dans les tableaux à l'annexe 4, ne présentent aucun dépassement des éléments traces métalliques (ETM) par rapport à la norme de l'OMS.

Cependant, les résultats d'analyse présentés dans le tableau ci-dessous, révèlent une forte concentration des éléments traces métalliques dans l'échantillon d'eau prélevé à Tshamundenda près de l'usine de KCC et précisément dans les canalisations d'eau usée.

E/TSHAM/13-04

Paramètre	Fe	Cr	Ni	K	pH
résultat Labo	5110	10814	8698	17550	2
Norme ⁴⁰	500	50	70	10000	
Résultat ppm	5110000	10814000	8698000	17550000	
observation	4610	10764	8628	7550	2

D'après ce tableau, l'eau prélevée à Tshamundenda près de la clôture de l'entreprise KCC dans les canalisations d'eau usée, contient des éléments traces métalliques du fer (Fe), chrome (Cr), nickel (Ni) et potassium (K) à des valeurs qui dépassent le seuil normal de la norme de l'OMS qui est respectivement de 500, 50, 70 et 100000. Il s'observe aussi un pH trop acide avec une valeur de 2, largement inférieure à la valeur normale qui est de 6.5.⁴¹ Sur la santé des populations qui

³⁹ Environmental Law Alliance Worldwide (ELAW) : une alliance mondiale d'avocats, de scientifiques et d'autres défenseurs collaborant au-delà des frontières pour construire un avenir durable et juste. Sa mission est l'aider les communautés à défendre l'air pur, l'eau propre et une planète saine.

⁴⁰ Organisation Mondiale de la Santé, Directives de la qualité pour l'eau de boisson, éd. 4, 2017.

https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/drinking-water-quality-guidelines-4-including-1st-addendum/fr/

⁴¹ Cfr les Normes de l'Organisation Mondiale de la Santé sur l'eau potable, mises à jour en 2006.

<https://www.lenntech.fr/applications/potable/normes/normes-oms-eau-potable.htm>

consomment cette eau, ceux-ci pourraient être à la base, notamment des irritations de la peau, la dermatite, le cancer du tube digestif et des atteintes rénales tubulaires.⁴²

Les résultats des autres échantillons d'eau⁴³, présentés dans les tableaux à l'annexe 4, ne révèlent aucun dépassement des éléments traces métalliques. Toutefois, il s'observe une forte basicité dans cette eau. En effet, la valeur du pH varie pour certains échantillons entre 7,5 et 8,1 largement supérieur à la valeur normale qui est de 6.5 et 7.0.⁴⁴

b. Echantillons de sol

SAP-2-08-04-2021

	Cu%	Co%	Fe%	Al%
Résultat Labo	4,18	0,42	4,1	1,48
norme ppm ⁴⁵	500	300	7,4	10,7
résultat ppm	41800	4200	41000	14800
Observation	41300	3900	40992,6	14789

Dépassement observés : Cu, Co, Fe et Al.

⁴² Rapport d'interprétation des résultats produit par David MFWANA, expert en santé publique.

⁴³ Il s'agit des échantillons d'eau prélevés aux villages Sapatelo, Kashala et Kipepa ainsi que dans la rivière Kanamwanfwe et dans un étang piscicole à Tshamundenda.

⁴⁴ Organisation Mondiale de la Santé, Directives de la qualité pour l'eau de boisson, éd. 4, 2017.

https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/drinking-water-quality-guidelines-4-including-1st-addendum/fr/

⁴⁵ Organisation Mondiale de la Santé, Directives de la qualité pour l'eau de boisson, éd. 4, 2017.

https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/drinking-water-quality-guidelines-4-including-1st-addendum/fr/

S/KASH/13/04/21/01

	Co%	Fe%	Al%	Ca%	Mg%
Résultat Labo	0,05	17,76	1,94	0,16	0,1
norme ppm	300	7,4	10,7		0,5
résultat ppm	500	177600	19400	1600	1000
Observation	200	177592,6	19389	1600	999,5

Dépassement observés : Co, Fe, Al, Ca et Mg.

S/POT-2/13/04-21/KAMB/02

	Co%	Fe%	Al%	Ca%	Mg%
Résultat Labo	0,04	1,55	1,61	0,19	0,06
norme ppm	300	7,4	10,7		0,5
résultat ppm	400	15500	16100	1900	600
Observation	100	15492,6	16089	1900	599,5

Dépassements observés : Co, Fe, Al, Ca et Mg.

S/KIPE/13-04-21/01

	Cu%	Co%	Fe%	Al%	Ca%	Mg%
Résultat Labo	0,24	0,13	3,35	1,39	0,05	0,2
norme ppm	500	300	7,4	10,7		0,5
résultat ppm	2400	1300	33500	13900	500	2000
Observation	1900	1000	33492,6	13889	500	1999,5

Dépassements observés : Cu, Co, Fe, Al, Ca et Mg.

S/TSHAM/13-04-21/01

	Cu%	Co%	Fe%	Al%	Pb%	Ca%	Mg%
Résultat Labo	2,78	0,21	9,01	2,02	0,17	0,17	0,15
norme ppm	500	300	7,4	10,7	1000		0,5
résultat ppm	27800	2100	90100	20200	1700	1700	1500
Observation	27300	1800	90092,6	20189	700	1700	1499,5

Dépassements observés : Cu, Co, Fe, Al, Pb, Ca et Mg.

D'après ces résultats, une forte concentration des éléments traces métalliques de : Cu, Co, Fe, Al, Pb, Ca et Mg se présente dans le sol des villages Sapatelo, Kashala et Kipepa ainsi que dans les jardins potagers du quartier Tshamundenda. Plusieurs risques sur la santé humaine pourraient en résulter, c'est notamment des irritations de la peau, des dermites, des tumeurs de la peau et des poumons ainsi que des complications cardiaques et des troubles de vision.⁴⁶

⁴⁶ Rapport d'interprétation des résultats produit par David MFWANA, expert en santé publique.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Contrairement à ce que prétend l'entreprise KCC, les deux incidents ont en effet généré des dégâts sur la santé et l'environnement physique de certaines communautés qui vivent aux environs soit de l'usine de KCC soit encore des rivières touchées par l'acide. Bien qu'à des proportions différentes, l'acide a impacté le quartier Tshamundenda et les villages Noa, Sapatelo, Kashala et Kipepa. Les populations rencontrées sur le lieu témoignent avoir constaté respectivement des irritations au niveau des yeux et de la gorge, l'apparition des boutons qui démangent, la destruction des légumes et des étangs ainsi que des brûlures au niveau de la peau.

Il faut par ailleurs noter qu'en plus de la négligence de l'entreprise KCC qui a d'une certaine manière favorisé la production de ces deux incidents, le manque de communication avec les populations exposées a aussi contribué à l'amplification des effets plus particulièrement sur la santé des communautés vivant à proximité des rivières touchées par l'acide.

Sur base de l'article 285 ter de la loi n°18/001 du 09 mars 2018 portant Code minier tel que modifié et complété en 2018, l'entreprise KCC devra donc être tenue responsable des dommages causés par ces incidents sur la santé et l'environnement et devra en effet réparer et/ou indemniser les victimes.

Eu égard à ce qui précède AFREWATCH recommande :

Au Gouvernement Provincial du Lualaba de :

- Exiger à l'entreprise KCC d'indemniser les victimes et de réparer les dommages causés à l'environnement.

A l'entreprise KCC de :

- Identifier les victimes de ces deux incidents et procéder à leur indemnisation ;
- Assurer une prise en charge médico-social pour toutes les personnes touchées par l'acide ;
- Réparer les dommages causés à l'environnement ;
- Faire un diagnostic général de ses installations en vue de prendre des précautions nécessaires pour prévenir ce genre d'incidents.

Annexe 1

Tableau présentatif des problèmes de santé et de destruction des potagers

Village	N°	Noms et Prénoms	Sexe	Age	Problèmes de santé
Tshamundenda	1	ZENG KAPEND Elie	M	57 ans	Irritation au niveau de la peau.
	2	BANZA ILUNGA Léopold	M	46 ans	Irritation au niveau de la gorge et de la peau.
	3	LWAMBA Mamie	F	39 ans	Irritations au niveau des yeux et de la gorge.
	4	BANZA Pierre	M	28 ans	Irritation au niveau de la peau
	5	MWINKEHU UNGAJI Reagan	M	28 ans	Brûlure à la jambe droite.
	6	KAYOMBA YAVA	M	12 ans	Des boutons transformés en plaies au niveau des testicules
	7	KAHINDA MUJINGA	F	10 ans	Des boutons à la jambe droite et au niveau du sexe avec tendance à se transformer en plaie à force de se gratter.
Kashala	1	Kasongo Véronica	F	48 ans	Irritation de la peau et apparition des boutons.
	2	Mikombewa Hela	F	60 ans	Démangeaisons de la peau.
	3	Kasole Annie	F	43 ans	Irritation de la peau et apparition de boutons.
Kipepa	1	Kimba Kaluwe Simon	M	67	Irritation de la peau et apparition de boutons.
	2	Kafanda Héritier	M	2 ans	Irritation de la peau et apparition de boutons.
	3	Mutshid Kon Marie	F	61	Irritation de la peau et apparition de boutons.
	4	Kasamba Koyombo Astrid	M	63	Démangeaisons de la peau.
Total		14		//////////////////// ////	

Annexe 2

Tableau présentatif des victimes de destructions des étangs et jardins

Village	N°	Noms et Prénoms	Sexe	Age	Problèmes environnementaux
Tshamundenda	1	Kayombo Yav Jean (Président de l'Association Agropastorale Mapendo)	M	69 ans	50 m ² des cultures (chou de chine, amarantes et oseille) du jardin endommagé.
	2	Kasongo Séraphin, membre de l'association Agropastorale Mapendo	M	53 ans	5 étangs piscicoles endommagés
	3	FIFI YAVA, membre de l'association Agropastorale Mapendo	F	30 ans	1 étang piscicole endommagé
Total		3			////////////////////

Annexe 3
Tableau des échantillons d'eau et de sol

N°	Codes échantillons	Géolocalisation	Lieu de prélèvement	Heures et dates de prélèvement
1	E/TSHAM/13-04	S 1066853° E025 39525° GPS 3m	L'eau prélevée dans une canalisation d'eau de KCC à l'extérieur de sa concession dans le quartier Tshamundenda.	10h 16', le 13 avril 2021
2	SAP-1-08-04-2021	S 10 66249° E 025 37396° GPS : 3m	L'eau prélevée dans un puits près de la Rivière Luilu au quartier Sapatelo.	09h 37', le 08 avril 2021
3	E/RIV/13-04	S 10 65403° E 025 40871° GPS 3m	Eau prélevée dans la rivière Kanamwanfwe au quartier Tshamundenda. Cette eau est utilisée par les femmes maraichères et les pisciculteurs qui ont des étangs piscicoles et des jardins le long de cette rivière.	11h 10', le 13 avril 2021
4	E/ETANG-1-13	S 10 65401° E 025 40867° GPS 3m	Eau prélevée dans un étang piscicole situé près de la rivière Kanamwanfwe dans le quartier Tshamundenda.	11h 16', le 13 avril 2021
5	S/KASH/13/04/21/01	S 10 59031° E 025 43143° GPS 3m	Eau et sol de la rivière Musonoie prélevés au village Kashala au bord de ladite rivière.	14h 06', le 13 avril 2021
6	E/KASH/13-04	S 10 59034° E 025 43145° GPS 3m		14h 15', le 13 avril 2021.
7	E/KIPE/14-04	S 10 59129° E 025 41655° GPS 3m	L'eau et le sol de la rivière Musonoie prélevés au village Kipeka près de ladite rivière.	15h 01', le 13 avril 2021
8	S/KIPE/13-04-21/01	S 10 59129° E 025 41655° GPS 3m		15h 14', le 13 avril 2021
9	S/TSHAM/13-04-21/01	S 10 66853° E025 39525° GPS 3m	A Tshamundenda près de la clôture de l'entreprise KCC à moins de 70 m des maisons d'habitations.	10h 04', le 13 avril 2021
10	SAP-2-08-04-2021	S 10 66249° E 025 37396° GPS : 3m	Le sol a été prélevé près des jardins au quartier Sapatelo.	09h 57', le 13 avril 2021
11	S/POT2/13/04-21/KAMB/02	S 10 65297° E 025 40894° GPS 3m	Sol prélevé dans un jardin de chou de chine et des amarantes au quartier Tshamundenda près de la rivière Kanamwanfwe.	11h 50', le 13 avril 2021

Annexe 4

Tableaux des résultats d'analyse des échantillons d'eau et de sol

A. Résultats échantillons sol

SAP-2-08-04-2021

	Cu%	Co%	Fe%	Mn%	Al%	Ni%	Pb%	Zn%	As	Cd	Ca%	Mg%	U
Résultat Labo	4,18	0,42	4,1	0,04	1,48	0,02	0,04	0,03	<0,1	<0,1	1,04	0,99	0,01
norme ppm	500	300	7,4	2200	10,7	500	1000	1500				0,5	
résultat ppm	41800	4200	41000	400	14800	200	400	300	inf	inf	10400	9900	100
Observation	41300	3900	40992,6	-	14789	-300	-600	-	inf	inf	10400	9899,5	100

Dépassement observé pour Cu, Co, Fe et Al
S/KASH/13/04/21/01

	Cu%	Co%	Fe%	Mn%	Al%	Ni%	Pb%	Zn%	As	Cd	Ca%	Mg%	U
Résultat Labo	0,02	0,05	17,76	0,07	1,94	<0,1	0,01	0,01	<0,1	<0,1	0,16	0,1	<0,1
norme ppm	500	300	7,4	2200	10,7	500	1000	1500				0,5	
résultat ppm	200	500	177600	700	19400	inf	100	100	Inf	inf	1600	1000	inf
Observation	-300	200	177592,6	-	19389	inf	-900	-	Inf	inf	1600	999,5	inf

Dépassement observé pour Co, Fe, Al, Ca et Mg

S/POT-2/13/04-21/KAMB/02

	Cu%	Co%	Fe%	Mn%	Al%	Ni%	Pb%	Zn%	As	Cd	Ca%	Mg%	U
Résultat Labo	0,03	0,04	1,55	0,2	1,61	<0,1	<0,1	0,01	<0,1	<0,1	0,19	0,06	<0,1
norme ppm	500	300	7,4	2200	10,7	500	1000	1500				0,5	
résultat ppm	300	400	15500	Inf	16100	inf	inf	100	Inf	inf	1900	600	inf
Observation	-	100	15492,6	Inf	16089	inf	inf	-	Inf	inf	1900	599,5	inf

Dépassement observé pour Co, Fe, Al, Ca et Mg

S/KIPE/13-04-21/01

	Cu%	Co%	Fe%	Mn%	Al%	Ni%	Pb%	Zn%	As	Cd	Ca%	Mg%	U
Résultat Labo	0,24	0,13	3,35	0,11	1,39	<0,1	0,01	0,02	<0,1	<0,1	0,05	0,2	<0,1
norme ppm	500	300	7,4	2200	10,7	500	1000	1500				0,5	
résultat ppm	2400	1300	33500	1100	13900	inf	100	200	inf	inf	500	2000	inf
Observation	1900	1000	33492,6	-	13889	inf	-900	1300	inf	inf	500	1999,5	inf

Dépassement observé pour Cu, Co, Fe, Al, Ca et Mg

S/TSHAM/13-04-21/01

	Cu%	Co%	Fe%	Mn%	Al%	Ni%	Pb%	Zn%	As	Cd	Ca%	Mg%	U
Résultat Labo	2,78	0,21	9,01	0,13	2,02	0,01	0,17	0,04	<0,1	<0,1	0,17	0,15	<0,1
norme ppm	500	300	7,4	2200	10,7	500	1000	1500				0,5	
résultat ppm	27800	2100	90100	1300	20200	100	1700	400	inf	inf	1700	1500	inf
Observation	27300	1800	90092,6	-900	20189	-	700	1100	inf	inf	1700	1499,5	inf

Dépassement observé pour Co, Fe, Al, Pb, Ca et Mg

B. Résultats échantillons eau

SAP-01-08-
04-2021

Paramètre	Cu	Co	Fe	Al	Cr	Mn	Ni	Pb	Zn	As	Cd	Ca	Mg	S	Na
résultat Labo	0,033	0,779	0,001	<0,001	<0,001	1,766	0,011	0,011	<0,001	<0,001	<0,001	113,1	145	3,36	47,36
Norme	2000	500	500	900	50	400	70	500	300	10	3	10500	1310	500	20000
Résultat ppm	33	779	1	inf	inf	1766	11	11	inf	inf	inf	11310	1450	3360	47360
Observation	1999,9	499,2	499,9	inf	inf	398,2	69,9	499,9	inf	inf	inf	10488	1165	496,	19952,
	67	21	99			34	89	89				6,9		64	64

(Suite)

K	U	V	Hg	Se	P	B	Be	Ba	Mo	Sb	pH	TDS	µS	TSS
7,691	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	0,031	<0,001	0,051	0,014	<0,001	8,1	803	1638	49
10000	30	3	6	40		2400	12	1300	70	20				
7691	Inf	inf	inf	inf	inf	31	Inf	51	14	inf				
9992,309	Inf	inf	inf	inf	inf	2399,969	Inf	1299,949	69,986	inf	8,1	803	1638	49

Observation : Aucun dépassement n'est observé.

E/KASH/1
3-04

Paramètre	Cu	Co	Fe	Al	Cr	Mn	Ni	Pb	Zn	As	Cd	Ca	Mg	S	Na
résultat Labo	0,012	0,194	<0,001	<0,001	<0,001	0,008	0,006	<0,001	0,005	<0,001	0,002	52,99	79,92	1,645	48,2
Norme	2000	500	500	900	50	400	70	500	3000	10	3	10500	1310	500	20000
Résultat ppm	12	194	inf	inf	inf	8	6	inf	5	inf	2	52990	79920	1645	48200
Observation	-	-	inf	inf	inf	-	-	inf	2999,9	inf	2,99	-	1230,	498,3	19951
	88	499,8	inf	inf	inf	399,9	69,99	inf	95	inf	8	7	1	6	,8

(Suite)

K	U	V	Hg	Se	P	B	Be	Ba	Mo	Sb	pH	TDS	µS	TSS
5,677	0,016	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	0,007	<0,001	0,038	0,024	<0,001	7,7	543	1107	0,002
10000	30	3	6	40		2400	12	1300	70	20				
5677	16	Inf	inf	inf	inf	7	Inf	38	24	inf				
-	-	Inf	inf	inf	inf	-	Inf	-	-	inf	7,7	543	1107	0,002
9994,323	29,984	Inf	inf	inf	inf	2399,993	Inf	1299,962	69,976	inf				

Observation : Aucun dépassement n'est observé

E/KIPE/1
4-04

Paramètre	Cu	Co	Fe	Al	Cr	Mn	Ni	Pb	Zn	As	Cd	Ca	Mg	S	Na	
résultat Labo	0,015	0,593	<0,001	<0,001	0,008	0,444	0,008	0,002	0,014	<0,001	<0,001	58,75	85,3	1,804	54,19	
Norme	2000	500	500	900	50	400	70	500	3000	10	3	105000	1310	500	20000	
Résultat ppm	15	593	Inf	inf	inf	444	8	2	14	inf	inf	58750	85300	1804	54190	
Observation	-	-	Inf	inf	inf	399,556	-	-	2999,986	inf	inf	104941,3	1224,7	-	-	19945,81

(Suite)

K	U	V	Hg	Se	P	B	Be	Ba	Mo	Sb	pH	TDS	µS	TSS
5,909	0,018	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	0,007	<0,001	0,051	0,017	<0,001	7,2	513	1045	17
10000	30	3	6	40		2400	12	1300	70	20				
5909	18	Inf	Inf	inf	inf	7	Inf	51	17	inf				
-	-	Inf	Inf	inf	inf	-	Inf	1299,949	-	inf	7,2	513	1045	17
9994,091	29,982					2399,993			69,983					

Observation : Aucun dépassement n'est observé

E/TSHAM/
13-04

Paramètre	Cu	Co	Fe	Al	Cr	Mn	Ni	Pb	Zn	As	Cd	Ca	Mg	S	Na
Résultat Labo	228,1	266,1	5110	110,8	10814	80,6	8698	3,698	8,488	<0,001	<0,001	542,6	417,9	56,27	31,34
Norme	2000	500	500	900	50	400	70	500	3000	10	3	10500	1310	500	20000
Résultat ppm	2281,00	2661,00	51100,00	1108,00	10814,00	806,00	86980,00	3698	8488	inf	inf	54260,0	4179,00	5627,0	31340
Observation	-	-	4610	-	10764	-	8628	-	-	-	inf	-	-	-	-
n	1771,9	233,9		789,2		319,4		496,302	2991,512	inf	inf	10445,74	892,1	443,73	19968,66

(Suite)

K	U	V	Hg	Se	P	B	Be	Ba	Mo	Sb	pH	TDS	µS	TSS
17550	12,21	2,848	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	0,165	<0,001	<0,001	2	7909	16140	204
10000	30	3	6	40		2400	12	1300	70	20				
17550000	12210	2848	Inf	inf	inf	inf	Inf	165	inf	inf				
7550	-17,79	-0,152	Inf	inf	inf	inf	Inf	1299,835	inf	inf	2	7909	16140	204

Observation : Le dépassement est observé pour Fe, Cr, Ni et K

E/RIV/13-04

Paramètre	Cu	Co	Fe	Al	Cr	Mn	Ni	Pb	Zn	As	Cd	Ca	Mg	S	Na
résultat Labo	0,061	0,402	0,466	0,032	<0,001	0,374	0,009	<0,001	33	<0,001	0,004	13,49	3,357	0,097	8,9
Norme	2000	500	500	900	50	400	70	500	3000	10	3	105000	1310	500	20000
Résultat ppm	61	402	466	32	inf	374	9	inf	33000	inf	4	13490	3357	97	8900
Observation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1999,939	499,598	499,534	899,968	inf	399,626	69,991	inf	2967	inf	2,996	104986,5	1306,6	499,9	19991,1

(Suite)

K	U	V	Hg	Se	P	B	Be	Ba	Mo	Sb	pH	TDS	µS	TSS
2,385	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	0,028	0,013	<0,001	6,5	98	200	7
10000	30	3	6	40		2400	12	1300	70	20				
2385	Inf	28	13	inf										
9997,615	Inf	1299,972	69,987	inf	6,5	98	200	7						

Observation : Aucun dépassement n'est observé

E/ETANG-
1-13

Paramètre	Cu	Co	Fe	Al	Cr	Mn	Ni	Pb	Zn	As	Cd	Ca	Mg	S	Na	
résultat Labo	2,254	3,716	0,347	185	<0,001	1,074	0,052	<0,001	0,463	<0,001	<0,001	28,02	13,36	0,692	7,099	
Norme	2000	500	500	900	50	400	70	500	3000	10	3	105000	1310	500	20000	
Résultat ppm	2254	3716	347	185000	inf	1074	52	inf	463	inf	inf	28020	13360	692	7099	
Observation	-	-	-	-	inf	398,926	-	inf	2999,537	inf	inf	-	-	-	-	19992,9

(Suite)

K	U	V	Hg	Se	P	B	Be	Ba	Mo	Sb	pH	TDS	µS	TSS
10,23	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	0,02	<0,001	0,098	0,002	<0,001	3,3	275	560	17
10000	30	3	6	40		2400	12	1300	70	20				
10230	Inf	Inf	Inf	inf	inf	20	Inf	98	2	inf				
-	Inf	Inf	Inf	inf	inf	2399,98	Inf	1299,902	-	inf	3,3	275	560	17

Observation : Aucun dépassement n'est observé

Annexe 5. REPONSES DE KCC A LA NOTE SYNTHESE DU DRAFT DU RAPPORT ET QUESTIONS DE AFREWATCH

①



Kolwezi, le 12 juillet 2021

À l'attention de :

Monsieur le Directeur Exécutif d'AFREWATCH

À Lubumbashi

N/Réf. : **KCC/DG/JUR/CL/120721/116**

Objet : Réponses aux questions contenues dans vos lettres n° 021/AFREWATCH/CE/DPDH/2021 et 024/AFREWATCH/CE/DPDH/2021 du 07 juin 2021

Monsieur le Directeur Exécutif,

Nous vous prions de trouver, annexées à la présente, nos réponses aux questions posées dans les annexes de vos lettres mieux référencées en objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, l'expression de ma parfaite considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Clint Donkin'.

Clint Donkin
Directeur Général

Annexes:

Réponses aux questions contenues dans les lettres n° 021/AFREWATCH/CE/DPDH/2021 et 024/AFREWATCH/CE/DPDH/2021 du 07 juin 2021



Note synthèse des points saillants du rapport sur les incidents de déversement d'acide (du 16 mars et 7 avril 2021) sur le site de l'entreprise KCC

Au Directeur Général de Kamoto Copper Company (KCC)

à

Kolwezi/Lualaba



Lubumbashi, le 7 juin 2021

AFREWATCH

COORDONNÉES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 :: +243 1 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org

Monsieur le Directeur Général,

L'Observatoire Africain des Ressources naturelles (AFREWATCH) est en train de finaliser son rapport d'enquête sur les derniers incidents de déversement d'acide enregistrés dans la concession de KCC le 16 mars et le 7 avril 2021. Des préoccupations demeurent sur certains sujets pour éclairer l'opinion sur la production des incidents et leur gestion. C'est pourquoi nous vous partageons cette note qui reprend les points importants du rapport recueillis des entretiens réalisés avec votre équipe en date du 21 avril 2021 lors de notre visite sur le site d'incidents (KCC).

Le rapport dont question est élaboré également sur base des informations recueillies auprès des populations des villages et quartiers environnants KCC.

Nous vous prions de nous fournir vos avis et/ou commentaires sur les informations suivantes contenues dans le rapport :

1. D'après la version des faits de KCC, l'acide sulfurique avait été bloqué au sein de sa concession, dans le bassin de confinement Luilu final à partir d'où il a été traité avant d'être évacué et qu'aucune quantité d'acide n'avait atteint les cours d'eau. Pouvons-nous savoir la méthode qui a été utilisée et la date à laquelle ces opérations ont débuté ?

- Réponse
- La déclaration suivante a été publiée en réponse à l'événement qui a eu lieu en mars de cette année :
- *Le 16 mars, aux alentours de 19 heures, KCC a connu un déversement d'acide limité provenant du Parc de Stockage 1 (Tank Farm 1) pendant les travaux de maintenance. Il n'y a pas eu d'explosion.*
- *La réponse immédiate de KCC a été de commencer à confiner le déversement et le suivi de la surveillance de l'environnement. KCC est en mesure d'indiquer qu'il n'y a eu aucune blessure parmi le personnel ou les contractants.*
- *Un suivi a été effectué auprès de la communauté pour l'informer de l'événement et nos agents communautaires n'ont pas enregistré de plaintes ni de préoccupations suite aux discussions qui ont eu lieu avec les communautés environnantes.*
- *KCC continue d'exercer une surveillance complète sur le site de la mine, dans ses environs et dans les communautés proches. Aucune mesure corrective en raison de l'incident initial n'est requise hors site.*

COORDONNÉES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 8185 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org

- *KCC continue de collaborer avec les autorités locales et les communautés en ce qui concerne l'incident. Dans ce cadre, une visite sur site a été menée par les responsables concernés, y compris le ministère de l'Environnement le mois dernier.*

KCC a publié cette déclaration en réponse aux précipitations d'avril :

KCC est en mesure de vous confirmer que lors de précipitations importantes le matin du 4 avril, une partie de la solution traitée provenant d'un bassin de gestion environnementale sur site a débordé aux abords des limites de notre concession. KCC a entamé le processus de nettoyage aussi rapidement que possible et s'est mise en contact avec les communautés et les autorités locales concernées. Il s'agissait notamment d'une visite du site par des responsables locaux, des médias et des membres de la société civile quelques jours après l'événement. Aucun blessé n'a été à déplorer chez les employés ou les communautés qui ont été attribués au débordement. L'impact environnemental de l'événement a été minimal, si bien que les travaux d'assainissement se sont achevés quelques jours après le débordement.

« Suite à l'incident, un certain nombre de mesures ont été prises pour essayer d'assurer que cet incident ne se reproduise pas. Il s'agit notamment d'augmenter la capacité du bassin. KCC continue de collaborer avec les communautés locales entourant sa concession dans le cadre de son plan d'engagement continu auprès des parties prenantes. »

Les actions correctives immédiates à partir du 16 mars 2021 ont compris les étapes suivantes :

1. Pompage de la solution acide du mur de rétention pour la renvoyer vers le circuit de traitement.
2. Confinement à la chaux avant et après le débordement.
3. Changement de la configuration du pompage afin de réduire le niveau dans les réservoirs.
4. Confinement du déversement dans un bassin d'urgence adjacent au bassin de Lulu. Les drains de débordement des deux bassins ont été scellés
5. Neutralisation et surveillance des bassins et des trajectoires empruntés par le déversement.

Les autorités compétentes et les chefs des communautés ont été informés des procédures décrites ci-dessus et ont passé du temps sur le site pour inspecter l'approche adoptée pour traiter et remédier au déversement.

2. D'après la même version, la société KCC n'a enregistré aucune plainte des communautés en rapport avec les deux incidents et que par surcroît ces incidents n'ont provoqué aucun impact négatif ni sur la santé des communautés environnantes ni sur les cultures et les élevages. Peut-on savoir de quelles communautés il s'agit ?

- Réponse

- À ce jour, KCC n'a reçu aucune plainte de la part de la communauté de Noa et Sapatelo concernant l'incident du 16 mars. Notre collaboration avec les communautés Noa et Sapatelo confirme que ces communautés n'utilisent pas l'eau de la rivière Luilu pour un usage domestique ou potable, car les communautés sont conscientes des activités minières en amont de plusieurs opérateurs, en dehors de KCC. Il a été vérifié que ces communautés utilisent l'eau de source et de forage.
 - Une plainte collective de la communauté de Luilu et Tshamundenda a été reçue du Chef de quartier le 11 avril pour l'incident du 7 avril.
 - KCC continue de coopérer activement avec ces communautés pour répondre à leurs préoccupations.
3. L'analyse des échantillons d'eau prélevés par les équipes de KCC dans les rivières Luilu et Kanamwanfwe à Tshamundenda ainsi que dans les étangs piscicoles n'a révélé aucune trace de toxicité liée aux incidents du 16 mars et du 7 avril 2021 et que la valeur du pH était normale. Pouvons-nous savoir la valeur réelle du pH obtenue d'après les analyses effectuées par KCC ?

➤ Réponse :

Les échantillons prélevés le 8 avril montrent un pH de 7,12 : état neutre

4. Les communautés locales de Tshamundenda, Sapatelo et Noa ont été informées de ces incidents par le canal des comités de base qui font office de liaison avec KCC. Comment KCC s'est-elle rassurée que la communication et l'information étaient suffisantes pour protéger ces communautés ?

➤ Réponse :

KCC travaille avec les comités de base des villages de Tshamundenda, Noa, Sapatelo. Les comités de base servent d'interface entre la communauté et l'entreprise. Le comité de base est structuré de manière à ce que chaque partie du quartier soit représentée par une personne élue au sein de la communauté. Les informations sont transmises lors des réunions organisées ou demandées par l'une des parties (KCC ou comité de base). Dans le cas des deux incidents, des réunions ont été organisées par KCC. Pour l'incident du 16 mars 2021, une visite sur le terrain à Noa et Sapatelo le long de la rivière Luilu a également été effectuée pour détecter tout déversement d'acide. Une réunion avec le comité de base et les chefs de quartier a également été organisée.

En ce qui concerne l'incident du 7 avril 2021, des réunions d'information des comités de base avec les autorités locales ont eu lieu. Pour chaque incident, des agents de liaison de KCC étaient présents dans la communauté pour surveiller et renforcer les messages d'alerte et pour recueillir, le cas échéant, les plaintes de la communauté. Un contact permanent avec les membres de chaque comité de base est également assuré sur une base quotidienne.

5. Pour chaque incident, l'entreprise avait communiqué avec le service de la DPEM et les autorités

COORDONNÉES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 8185 79 577 :: +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org

provinciales du Lualaba, qui s'étaient présentés sur le site un jour après pour constater les faits et formuler des recommandations à l'endroit de l'entreprise. Par quels moyens et quand (date) KCC avait-elle communiqué avec la DPEM et les autorités provinciales ?

➤ Réponse :

- 19/03/2021 - Notification de KCC à l'organisme de réglementation compétent - Direction de la protection de l'environnement minier (DPEM), au gouverneur et au département local des mines
- 22/03/2021 - Arrivée de l'équipe nationale et locale de la DPEM au bureau de KCC à Lusanga pour discuter de l'inspection du site pour le déversement d'acide
- 22/03/2021 - Visite du site avec les équipes de la DPEM au parc de stockage d'acide 1 (ATF1) pour évaluer la scène de l'incident de déversement
- 23/03/2021 - Visite du site avec les équipes de la DPEM de (1) la rivière Luilu, (2) Basse Kalemba, (3) Canal 30, (4) Luilu Final
- 24/03/2021 - Réunion de clôture de la visite du site avec les équipes environnementales et juridiques de KCC
- 26/03/2021 - Ordre de mission pour 2 inspecteurs locaux de la DPEM pour travailler avec KCC sur la remise en état
- Compte rendu d'incident et conclusions en discussion avec la DPEM
- 09/04/2021 - Notification de l'incident du 8 avril par KCC à la DPEM, au gouverneur et à l'autorité minière locale
- 23/04/2021 - réunion avec le vice-gouverneur et le ministre provincial de l'environnement sur l'incident du 8 avril

26/05/2021 - Lettre du Secrétaire exécutif du gouvernement provincial demandant au Ministre provincial de l'environnement d'organiser une réunion avec KCC pour discuter de la question conformément à l'instruction du V/Gouverneur du 23/04/2021

Tout au long de ce processus, KCC a tenu les communautés concernées informées de sa coopération continue avec les autorités locales.

COORDONNÉES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 8185 80 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org

Les communautés environnantes ont-elles été informées des conclusions des enquêtes de la DPEM et de leur sort ?

➤ Réponse :

Pour ces deux incidents, KCC a informé la communauté que la DPEM, le gouvernement provincial et les tribunaux s'occupent de ces affaires. Les communautés ont été informées que des discussions sont en cours entre KCC et les autorités compétentes. Il n'y a encore eu de résolution officielle.

L'équipe communautaire de KCC tient la communauté informée et se réunit régulièrement, notamment avec Tshamundenda au sujet des projets agricoles. Bien que KCC n'ait trouvé aucun dommage aux étangs de poissons qui pourrait être directement lié au second incident, KCC s'est engagé à remettre les étangs en état et à former les propriétaires à des pratiques de pisciculture durables. KCC continuera à travailler avec les communautés dans le cadre de ses programmes socio-économiques en cours.

6. Le premier incident s'était produit le 16 mars 2021 et avait consisté à la destruction des vannes de 4 tanks contenant de l'acide sulfurique concentré. Celui-ci a été provoqué par la corrosion des vannes, causée par le contact de l'acide sulfurique qui fuitait depuis plusieurs jours au niveau des vannes avec de l'eau de pluie qui stagnait autour des tanks. Au total, 4 tanks d'acide hors service d'une capacité de 1500 m³ chacun, dont deux pleins et deux autres à moitié pleins, se sont vidés de 19 heures jusqu'au matin du 17 mars 2021. Et l'acide s'est déversé dans le bassin de confinement « Luilu final », aménagé spécialement pour contenir les débordements, à partir d'où il a été bloqué puis traité avec la chaux avant d'être évacué. KCC peut-elle préciser la quantité exacte qui s'est déversée des tanks, la capacité du bassin de confinement « Luilu final », la date et l'heure auxquelles les opérations de traitement de l'acide dans Luilu final ont commencé ? Combien de temps les tanks ont pris pour se vider ?

➤ Réponse:

Les réservoirs n'étaient pas hors service. Avant l'événement, KCC était en train de procéder à une mise hors service progressive du parc de réservoirs d'acide...

Deuxièmement, la fuite d'acide dans la zone n'a pas eu lieu avant plusieurs jours au niveau des valves. Les vannes des quatre réservoirs ont cédé en une heure lorsque le niveau d'acide et d'eau les a atteints.

Les réservoirs se sont vidés lentement en environ 12 heures. Les actions de confinement et de neutralisation ont commencé immédiatement après que KCC ait identifié que le mur de retenue autour des réservoirs était sur le point de déborder.

Il n'est pas possible de préciser la quantité exacte qui s'est déversée des réservoirs, car KCC a continué à transférer de l'acide dans le circuit de lixiviation pendant que les réservoirs se vidaient, comme mesure d'atténuation.

COORDONNÉES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC
Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org

7. Le deuxième incident s'est produit la nuit du 07 avril 2021 de suite des fortes précipitations qui ont provoqué le débordement d'un bassin de confinement où était conservée momentanément une quantité importante d'une solution acide, qui depuis quelques jours fuitait sur une conduite qui communique avec la salle d'électrolyse. La solution s'est drainée hors du site de KCC vers des canaux d'eau usée du quartier Tshamundenda qui d'après KCC ne sont pas utilisés par ces communautés, étant donné qu'elles utilisent l'eau de la fontaine. KCC peut-elle affirmer ces propos ?

➤ Réponse :

Nous pouvons confirmer que la communauté n'utilise pas l'eau du drain, parce que

(1) c'est un drain qui sert à évacuer les eaux ménagères,

(2) la communauté tire son eau de 5 fontaines installées par KCC (ces fontaines sont desservies par une station de pompage alimentée par 2 forages et disposant d'un réservoir métallique de 90 000 litres) ou de puits traditionnels protégés. Les fontaines sont-elles entretenues par KCC de façon régulière ?

8. Au lendemain de chaque incident un travail de neutralisation de l'acide a été amorcé par les équipes de KCC, au sein de sa concession pour le premier incident, puis en dehors de la concession pour le deuxième. Ce travail a consisté au versement de la chaux au niveau du bassin de confinement « Luilu final » mais aussi dans les canalisations des eaux usées du quartier Tshamundenda. Environ 3000 à 3500 tonnes de chaux avaient été utilisées par l'entreprise pour tenter d'atténuer les effets de l'acide sulfurique sur l'eau. KCC peut-elle confirmer ces propos ?

➤ Réponse :

KCC estime qu'environ 2 300 tonnes de chaux ont été utilisées lors des deux événements.

AFREWATCH

COORDONNÉES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC
Téléphones : RDC : +243 82 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org

AFREWATCH

African Resources Watch

Observatoire Africain des Ressources naturelles

Création

AFREWATCH a été créé le 05 décembre 2013 à Lubumbashi, son siège social est situé à Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

Domaines d'intervention

- AFREWATCH intervient dans le secteur des ressources naturelles : les mines, les hydrocarbures et l'eau.
- De façon transversale, les questions de l'artisanat minier, de changement climatique, de gestion de la ressource énergétique (électricité), de la sécurité des défenseurs des droits humains et des services de sécurité dans les sites miniers sont abordées.
- Toutes ces questions sont traitées dans trois programmes :
- Les droits humains : droits des communautés, protection de l'environnement, droits des femmes et enfants
- La gouvernance : le cadre légal et la transparence
- Le plaidoyer sur des cas relevés dans toutes les thématiques

Mission

- Protéger et promouvoir les droits humains dans l'exploitation des ressources naturelles
- Accroître la participation des citoyens dans la gestion des ressources naturelles des industries extractives par la disponibilité, l'accès et la compréhension de l'information ;
- Tenir responsables les acteurs gouvernementaux et privés impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles en Afrique ;
- Proposer des alternatives citoyennes crédibles en remplacement des politiques minières en vigueur dans les pays africains où les compagnies exploitant les ressources naturelles.

Moyens d'intervention de AFREWATCH

- Cette mission est poursuivie grâce aux actions de : Monitoring, Recherche, Plaidoyer, Publication, Accompagnement judiciaire, Renforcement des capacités.

Outils de travail et Groupe cibles

- AFREWATCH recours aux outils suivants : ITIE, UNGP, EPU, Dodd Franck, Vision Minière Africaine, Convention 169 de l'OIT, Lois nationales (Constitution, Code minier et Règlement minier, Loi sur la protection de l'environnement, etc) ;etc.
- AFREWATCH utilise comme alliés et cibles de plaidoyer : Communautés, entreprises, banques, institutions et services étatiques, parlement, Universités et ONG nationales et internationales.



POUR TOUT CONTACT :

Tél. :+243 81 857 75 77 / 82 230 48 00

Email :info@afrewatch.org

Siteweb : www.afrewatch.org

twitter : @afrewatch

Facebook :Afrewatch

Adresse physique bureau :

792, Avenue Lufira, Quartier Makutano,

Commune de Lubumbashi, Province du Haut-

Katanga, RDC